

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 12 septembre 2020  
Régulièrement convoqué le 07 septembre 2020

Le 12 septembre 2020 à neuf heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

**Présents (es) :** Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Karim OUMEDDOUR, Mme Sandrine MAGNETTE, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE : Adjoint au Maire. Mme Danièle JALAT, M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT, Mme Vanessa VIAU, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Jérôme BEAUTHÉAC, M. Laurent CHAUVEAU, Mme Pauline CABANE, Mme Demet YEDILI, M. Christophe ROISSAC, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Karim BENSID-AHMED, M. Laurent MILAZZO, Mme Catherine AUTAJON, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

**Pouvoirs :** Mme Florence VINENT (pouvoir Mme Catherine MATSAERT), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir Mme Marie-Christine MAGNANON), M. Dorian PLUMEL (Pouvoir M. Cyril MANIN), Nicolas DELOLY (pouvoir Mme Sandrine MAGNETTE), Mme Mathilde CONTAT (pouvoir M. Christophe ROISSAC), M. Laurent LANFRAY (pouvoir Mme Patricia BRUNEL-MAILLET), Mme Françoise CAPMAL (pouvoir Mme Catherine AUTAJON)

**Excusé(e)s :** M. Jean-Frédéric FABERT

**Secrétaire de Séance :** Mme Demet YEDILI

## **2.00 - PRÉSENTATION DES COMPTES RENDUS ANNUELS AU CONCÉDANT (CRAC) DES OPÉRATIONS CONFIEES A LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) MONTÉLIMAR-AGGLO DÉVELOPPEMENT ET DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIONNAIRES**

**Monsieur Éric PHÉLIPPEAU, Adjoint au Maire, Rapporteur,** expose à l'assemblée : l'opération d'aménagement de la ZAC St Martin a été confiée par la Ville à la SPL MONTÉLIMAR-AGGLO DÉVELOPPEMENT.

Conformément à la réglementation, il convient de présenter au Conseil municipal le CRAC de l'année 2019, correspondant à l'opération.

Il a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration de la SPL MONTÉLIMAR-AGGLO DÉVELOPPEMENT le 27 mai 2020 et par l'Assemblée générale des Actionnaires le 17 juin 2020.

Chaque CRAC est retracé financièrement dans le rapport joint à la présente délibération tel qu'il a été présenté au Conseil d'Administration et aux actionnaires de la SPL MONTÉLIMAR-AGGLO DÉVELOPPEMENT.

Par ailleurs, conformément à l'article L.1524-5 du CGCT et à l'article 28 des statuts de la SPL MONTÉLIMAR-AGGLO DÉVELOPPEMENT, le rapport des actionnaires de l'exercice 2019 est à présenter aux assemblées délibérantes de ses actionnaires, la ville de Montélimar et la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu l'article 28 des statuts de la SPL MONTÉLIMAR-AGGLO DÉVELOPPEMENT,

Vu le rapport exposant les Comptes Rendus Annuels au Concédant au 31 décembre 2018,

Vu le rapport annuel des actionnaires de l'exercice 2019,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, **À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

### DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les CRAC présentés,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,**

Ont signé les membres présents,  
Suivent les signatures.

### POUR EXPEDITION CONFORME

Fait en Mairie, le 13 septembre 2020

Pour le Maire, par délégation  
L'Adjoint au Maire

Éric PHÉLIPPEAU

